Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Désignation des représentants de BPLC au sein du Syndicat Mixte Eau des Bruyères

N° 2026-72

L'an deux mille vingt-six

Le 28 avril, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pancé, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert (arrivé à la délibération n°2026-76), JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACE Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs
Mme AUBRY Sophie à M. MARTIN Frédéric
M. RIO François à Mme LOUAZEL Véronique

DATE DE CONVOCATION : le 20/04/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**44**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-8, L5711-1, L2121-33, L2121-21, L5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 modifié portant création de la communauté de communes Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté exerce la compétence obligatoire relative à la gestion de l'eau ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_72-DE

Considérant que cette compétence a été transférée au syndicat mixte Eau des Bruyères par Bretagne Porte de Loire Communauté en représentation-substitution des communes de Chanteloup, Crevin, Pancé, Le Petit-Fougeray, Pléchâtel et Poligné ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre du territoire du syndicat afin de siéger au comité syndical ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- VALIDE la représentation suivante de Bretagne Porte de Loire Communauté au sein du syndicat Eau des Bruyères :

Communes	**Titulaires**	**Suppléants**
Chanteloup	LEBRETON Gervais	LAURENT Yann
Crevin	JETUR Romain	CRESPEL Aurélie
Le Petit-Fougeray	MORIN Ludovic	GAILLARD Jérémy
Pancé	LOUASIL Lionel	CARRE Wilfrid
Pléchâtel	ADAM Marie-France	ARRAULT José
Poligné	LEBRETON Anthony	BOSSE Jean-Luc

- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE